



# Communiqué de presse de la CGT du conseil départemental du pas-de-Calais

Arras, le 13 Avril 2026

## Protection de l'Enfance dans le Pas-de-Calais : Cri d'alarme face au naufrage du service public

Les agents des Maisons du Département Solidarité (MDS) du Pas-de-Calais, acteurs de première ligne de la Protection de l'Enfance, brisent aujourd'hui le silence. Confrontés à une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail, ils dénoncent un système à bout de souffle qui met en péril aussi bien la santé des professionnels que la sécurité des enfants qu'ils ont pour mission de protéger.

Un quotidien placé sous le signe de l'urgence permanente.

Depuis plusieurs mois, le malaise ne cesse de croître au sein des équipes. La multiplication des mesures de protection non exécutées, faute de places en foyer ou en famille d'accueil, place les travailleurs sociaux dans une impasse morale et professionnelle insupportable.

« Nous ne travaillons plus, nous gérons de la pénurie. Chaque soir, nous rentrons avec la peur d'avoir manqué un signalement faute de temps, ou de voir un drame survenir dans une famille en attente d'intervention », témoigne un agent de terrain.

Le Département gère plans d'urgences sur plans d'urgences, ce qui prouve l'inefficacités des mesures !

### Les points de rupture identifiés :

**Surcharge de dossiers :** Le nombre de situations par agent dépasse largement les seuils permettant un accompagnement de qualité.

**Crise des vocations et absentéisme :** L'épuisement professionnel (burn-out) entraîne des départs en cascade et des arrêts maladie pas tous remplacés, créant un cercle vicieux pour les agents restants.

**Violence institutionnelle :** Le manque de moyens financiers et humains est vécu comme une violence par les agents (la santé mentale des agents est plus que préoccupante), mais aussi par les familles qui ne reçoivent plus l'aide nécessaire.

### Une demande d'action immédiate

Le mal-être des agents du Pas-de-Calais n'est pas une simple fatigue passagère, c'est le symptôme d'un service public qui s'effondre. Les travailleurs sociaux réclament aujourd'hui :

- Le recrutement de renforts pour alléger la charge de travail dans les MDS les plus sous-tension.
- La création de places d'accueil supplémentaires pour répondre aux ordonnances de placement des juges.
- La création de maison d'accueil avec des équipes dédiées pour recevoir les enfants sans solution et ne plus les accueillir tous les jours dans les MDS.
- Une revalorisation réelle de la profession et la reconnaissant la pénibilité.

Les MDS sont le pivot de l'action sociale du Département. Elles assurent le suivi des mineurs en danger et l'accompagnement des familles. Aujourd'hui, les agents tirent la sonnette d'alarme : quand le protecteur est lui-même en danger, c'est toute la chaîne de protection qui menace de rompre.



**Le désengagement de l'État : Un pilotage défaillant.**

**Bien que la protection de l'enfance soit décentralisée, l'État reste le garant de la cohérence nationale et de la stratégie.**

**On lui reproche un "abandon" sur plusieurs points :**

**Le manque de moyens judiciaires : Les tribunaux pour enfants sont saturés. Il peut s'écouler des mois entre la décision d'un juge de placer un enfant et l'exécution réelle de ce placement par manque de places.**

**La crise de l'hébergement d'urgence : L'État peine à trouver des solutions, ce qui finit par saturer les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui deviennent un "filet de sécurité" par défaut.**

**L'absence de pilotage national : Les disparités entre départements sont énormes. Selon l'endroit où vous naissez, vous n'avez pas accès au même niveau de protection, et l'État est critiqué pour ne pas harmoniser ces pratiques.**

**Le Département : En première ligne et à bout de souffle.**

**Depuis les lois de décentralisation, c'est le Conseil Départemental qui pilote l'ASE.**

**Aujourd'hui, le département pallie les manquements de l'État avec des missions qui s'élargissent.**

**Les départements ne s'occupent plus "seulement" de la maltraitance classique.**

**Ils doivent désormais gérer :**

- **L'explosion des besoins en santé mentale : Faute de places en pédopsychiatrie (compétence de l'État), ce sont les éducateurs de l'ASE qui gèrent des enfants en grande souffrance psychique sans y être formés.**
- **Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) : C'est le point de tension majeur. L'accueil des mineurs étrangers isolés pèse lourdement sur les budgets départementaux, alors que la gestion des flux migratoires est une compétence régaliennne (donc de l'État).**

**Une crise de moyens et de vocation**

**Saturations des structures : On voit apparaître des situations dramatiques.**

**Crise de l'attractivité : Les métiers du social (éducateurs, assistants sociaux) souffrent de bas salaires et de conditions de travail épuisantes, entraînant une pénurie de personnel.**

**On assiste à un effet de "vase communicant" inversé. L'État définit les grandes orientations et les lois, mais laisse aux départements la charge financière et opérationnelle de crises qu'ils ne maîtrisent plus (crise migratoire, crise du système de soins). Le résultat est un système à deux vitesses où la protection de l'enfant dépend de la richesse et de la capacité de son département de résidence.**

**Conférence de presse : Venez rencontrer les professionnels pour une conférence de presse spécifique dans les locaux de la CSD CGT 62, 80 Av. du 4 Septembre, 62300 Lens le jeudi 16 avril à 14h.**

**Contact presse :**

**Bruce RITTER Secrétaire Général de la CGT du Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

**tel 0620728667, [cgt@pasdecalais.fr](mailto:cgt@pasdecalais.fr)**

**Anne GOSSART Secrétaire Générale Adjointe de la CGT du Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

**tel 0617573139, [cgt@pasdecalais.fr](mailto:cgt@pasdecalais.fr)**

**Nadège POLY Secrétaire générale de la CSD CGT du Pas-de-Calais**

**tel 0663845116, [csdcgt62@gmail.com](mailto:csdcgt62@gmail.com)**

